

SERVICE ECONOMIQUE ET
FINANCIER

s.C.41.Mozambique.125.0-DUC/JC

Berne, le 17 février 1989

Eléments de position suisse sur l'endettement

La réflexion internationale sur le problème de l'endettement est actuellement en évolution. Il en va de même au sein de l'Administration fédérale en ce qui concerne la position suisse. D'une façon générale, il y a néanmoins lieu de retenir les éléments suivants :

Compte tenu de l'importance que revêt le problème de l'endettement pour l'équilibre du système financier international de même que pour le développement et la stabilité de bien des pays du Tiers-Monde, la Suisse est directement intéressée par cette question. Bien que n'étant pas membre du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, elle soutient le travail accompli par ces institutions et participe activement à la recherche de solutions adéquates. La Suisse estime que le rôle de ces institutions dans l'élaboration de solutions concrètes devrait être maintenu, voire renforcé.

La Suisse estime que l'ajustement structurel dans les pays débiteurs demeure une composante essentielle de la stratégie internationale dans ce domaine, mais elle estime également qu'une attention particulière doit être accordée aux conséquences socio-politiques des ajustements.

S'agissant des pays à revenu moyen, la Suisse est ouverte à toute approche réaliste visant à utiliser au mieux, voire à élargir le "menu" des instruments susceptibles d'apporter une solution durable au problème de l'endettement. Une telle solution exige un dialogue continu entre les gouvernements des pays débiteurs, ceux des pays créanciers et les banques commerciales et ce, en tenant compte des conditions spécifiques à chaque cas.

S'agissant des pays les moins avancés, la Suisse a répondu de plusieurs façons à la crise de l'endettement. Elle a adapté l'aide publique au développement aux situations nouvelles. Dans ce contexte, elle a participé par des co-financements aux opérations du Fonds spécial pour l'Afrique et a adhéré à l'initiative de la Banque Mondiale en faveur des pays africains à faible revenu fortement endettés. Par ailleurs, la Suisse a décidé en 1988 de participer à l'ESAF (Enhanced Structural Adjustment Facility) sous forme d'un prêt sans intérêt de 200'000'000 de DTS (droit de tirages spéciaux du FMI).

Lors du Sommet de Toronto au printemps 1988, il a été décidé d'élaborer des conditions concessionnelles d'allégement de la dette en faveur des pays les plus démunis. Ces mesures ont fait l'objet de négociations dans le cadre du Club de Paris auquel la Suisse appartient. Trois options ont été retenues :

- annulation d'une partie de la dette,
- étalement de la durée de remboursement ou
- taux d'intérêt concessionnels.

Lors de chaque exercice de consolidation, les créanciers ont la possibilité de choisir entre ces trois options ou de les combiner. La Suisse accepte cette décision dans les accords bilatéraux de rééchelonnement de dettes qu'elle conclut avec les PMA.